



## **Alcool et Sécurité Routière**

***Déplacement de Claude Guéant,  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer,  
des Collectivités territoriales et de l'Immigration,  
au Laboratoire National de métrologie  
et d'Essais***

*10 Novembre 2011*

# Sommaire

---

1. Communiqué de presse : .....Page 3  
Octobre 2011 : la mortalité routière est en baisse  
par rapport à 2010 pour le 4ème mois consécutif (-6,4%)
2. La politique de sécurité routière en matière d'alcool depuis  
2002..... Page 4
3. Alcool et accidentalité routière (données 2010).....Page 6
4. Fiche de présentation du Laboratoire National de métrologie et  
d'Essais..... Page 8

## ANNEXE :

Le baromètre de l'accidentalité routière – octobre 2011  
*Observatoire national interministériel de sécurité routière*



Paris, le 10 novembre 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Octobre 2011 : la mortalité routière est en baisse par rapport à 2010 pour le 4<sup>ème</sup> mois consécutif (-6,4%)**

En octobre 2011, 353 personnes sont décédées sur les routes de France contre 377 en octobre 2010, ce qui correspond à 24 vies épargnées.

Le nombre d'accidents corporels est également en diminution : -5,6%, soit 368 accidents corporels de moins qu'en octobre 2010.

Le nombre de blessés diminue également sensiblement : -5,7%, ce qui représente 461 personnes blessées de moins qu'en octobre 2010. En revanche, le nombre d'hospitalisations, après plusieurs mois de fortes baisses, est lui en légère hausse, +3,6%, soit 97 personnes hospitalisées de plus qu'en octobre 2010.

Pour le quatrième mois consécutif, la mortalité est en recul sur les routes de France. Après une baisse de -21% en juillet 2011, -3,9% en août, et -1,7% en septembre, la pente se confirme en octobre avec -6,4%. Cette baisse notable intervient dans un mois sensiblement comparable à celui de l'an passé, en nombre de week-ends notamment.

Sur les 10 premiers mois de l'année, la mauvaise tendance du premier quadrimestre a été totalement compensée, et 12 vies ont ainsi été sauvées (-0,4%) depuis le début de l'année.

Ce résultat montre qu'en matière de sécurité routière, il n'y a ni palier, ni minimum incompressible de la mortalité. L'effort entrepris par tous les usagers continue de porter ses fruits et permet de nouveaux progrès. Cela doit susciter un regain de vigilance à l'approche du prochain grand week-end du 11 novembre car tout relâchement pourrait remettre en cause un résultat provisoire encourageant mais qui reste fragile.

Pour plus d'informations :  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

# LA POLITIQUE DE SECURITE ROUTIERE EN MATIERE D'ALCOOL DEPUIS 2002

---

L'alcool est la cause de 30% des personnes tuées sur la route.

## Réglementation

Deux mesures réglementaires ont été prises entre 2002 et 2007 en matière de lutte contre l'alcool au volant :

- l'aggravation des sanctions pour une alcoolémie contraventionnelle (entre 0,5 et 0,8 g/l ) : la perte de points passe de 3 à 6 dans le cadre des dispositions qui font suite à la loi contre la violence routière (juin 2003) ;
- le taux d'alcoolémie maximum des conducteurs de transports en commun est fixé à 0,2 g/l en 2004.

## De nouvelles réglementations ont été mises en œuvre depuis 2008

- obligation d'équipement en éthylotest anti-démarrage des cars de transport d'enfants à partir de 2010 pour un équipement du parc entier en 2015. (Le CISR de 2011 a renforcé cette mesure en doublant l'obligation d'équipement d'une obligation d'utilisation - projet de décret en cours d'examen au Conseil d'Etat) ;
- mise en place d'une peine complémentaire d'interdiction de conduire un véhicule non équipé d'un éthylotest anti-démarrage pour les délits de conduite sous l'emprise de l'alcool (Loppsi et projet de décret en cours d'examen au Conseil d'Etat) ;
- obligation de mettre à la disposition de la clientèle des discothèques des dispositifs éthylotests (Loppsi et arrêté du 24 août 2011- application au 1er décembre 2011) ;
- interdiction de la vente d'alcool dans les stations services de 18h à 8h (loi HPST).

## En cours

- le Comité interministériel de sécurité routière de mai 2011 a acté une aggravation des peines pour la conduite sous l'emprise d'alcool au-dessus de 0,8 g/l. La sanction conduira à passer d'un retrait de 6 points à un retrait de 8 points. Le projet de loi support de cette mesure est en cours d'élaboration.

## Le développement des contrôles

Les contrôles en matière d'alcoolémie ont augmenté de 30 % en 8 ans (2000 : 9,1 millions - 2008 : 11,7 millions).

Concernant l'équipement des forces de l'ordre, le CISR du 18 février 2010 a décidé le renforcement de la capacité opérationnelle des forces de l'ordre en matière de contrôles d'alcoolémie au volant par l'acquisition des matériels supplémentaires.

En 2010, 0,48 M€ ont permis de prendre en charge l'acquisition de 3 millions d'embouts destinés aux éthylotests électroniques de la gendarmerie nationale. Ce volume correspond à la dotation pour trois ans de la gendarmerie nationale. En 2011, la somme de 0,60 M€ a été mobilisée pour l'achat de 700 éthylotests électroniques pour la police nationale.

Cette politique d'équipement doit permettre une augmentation de 10 à 15 % du nombre des contrôles d'alcoolémie effectués par les forces de l'ordre dans les prochaines années.

## **Communication**

La Sécurité routière mène, depuis plusieurs années, des campagnes de communication destinées à promouvoir l'éthylotest et contribuant à la prise de conscience d'un enjeu de société, tout en permettant collectivement d'objectiver et de partager la décision de conduire ou non après une consommation d'alcool.

Par ailleurs, elle a développé le concept de « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas. »

## **Soutien des associations présentes sur le terrain**

Afin de combattre l'alcool au volant, de nombreuses associations sont présentes en milieu festif afin de sensibiliser les conducteurs à la désignation d'un conducteur désigné. La DSCR subventionne au niveau national plusieurs associations afin qu'elles soient présentes sur le terrain : Voiture & co, Avenir santé, Prévention routière, Alcool assistance, la Mutuelle des étudiants, Victimes et citoyens.

Par ailleurs, elle travaille avec des fédérations d'associations étudiantes (Animafac, FAGE) afin de sensibiliser les organisateurs de soirées et de leurs donner des outils de prévention.

## **Développement de partenariats avec des professions relais des messages de la DSCR**

Des partenariats sont développés avec différents secteurs d'activités afin de moraliser les pratiques et de sensibiliser le grand public :

- charte de 2010 avec les professionnels de la restauration pour développer la mise à disposition de dispositifs éthylotests dans tous les lieux servant de l'alcool ;
- travail avec le monde de la distribution pour faciliter l'accès à un prix raisonnable aux éthylotests, notamment au moment des campagnes de communication de la DSCR ;
- négociation d'un partenariat avec les loueurs de véhicules pour développer l'offre d'éthylotests anti-démarrage dans les véhicules de location.

## **Mise en place d'actions de prévention dans le cadre des politiques locales**

Au niveau local, plusieurs types d'actions de prévention sont menés pour lutter contre la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique :

- soirées SAM en milieu festif à destination des jeunes ;
- mise en place de stand de prévention lors des évènements festifs pouvant générer une consommation importante d'alcool (festivals, foires, évènements sportifs etc.) ,
- prévention auprès des jeunes scolarisés (collèges, lycées et universités) ;
- prévention en entreprise dans le cadre des documents uniques voire des plans de prévention des risques routiers.

Ces actions s'appuient le plus souvent sur des outils permettant de simuler l'état alcoolique : lunette alcool, réactiomètre.

# ALCOOL ET ACCIDENTALITE ROUTIERE (Données 2010)

---

## Une importance majeure

**En 2010** (dernières données disponibles), 30,8% des personnes tuées sur la route dans un accident<sup>1</sup> l'ont été dans un accident en présence d'alcool. Ce taux d'implication du facteur alcool dans la mortalité routière n'a pratiquement pas varié depuis l'année 2000, où il était exactement le même.

**Plus de 3 personnes meurent chaque jour sur la route dans des accidents avec alcool. L'alcool est toujours la première cause infractionnelle de mortalité sur les routes.**

A l'exception d'une année de chute atypique (23,8% en 2005), il est resté durant ces onze années stable, entre un minimum de 28,3% et un maximum de 32,5%.

En effectifs en valeur absolue, cela correspond bien sûr à une baisse : on est passé de 30,8% de 8170 tués en 2000 à 30,8% de 3992 tués en 2010, soit une diminution de moitié. Les progrès observés sur la mortalité en présence d'alcool sont donc restés strictement proportionnés aux progrès d'ensemble observés sur la mortalité routière.

**Depuis 10 ans la sécurité routière a donc essentiellement profité de l'amélioration des comportements sur d'autres facteurs, la vitesse essentiellement, et non pas de progrès spécifiques quant au facteur alcool au volant.**

**C'est pourquoi la lutte contre l'alcool au volant est une priorité du gouvernement.**

## Les caractéristiques des accidents avec alcool

### Des taux élevés

Dans l'immense majorité des accidents mortels (90,7%), le taux d'alcool relevé chez les conducteurs au taux positif est supérieur à 0,8 g/l. Dans plus d'un cas sur deux, il est supérieur à 1,5 g/l (62,5%). Dans un accident corporel sur trois, il y a un conducteur présentant un taux d'alcool supérieur à 2g/l.

A 0,5 g/l, le risque pour un conducteur alcoolisé d'être impliqué dans un accident corporel grave est multiplié par 3. A 1g/l, ce risque relatif passe à 8 et à 1,6g/, il approche les 32<sup>2</sup>.

### Un phénomène essentiellement jeune et masculin

92% des conducteurs impliqués dans les accidents mortels avec un taux d'alcool dans le sang supérieur au taux légal sont des hommes.

Les jeunes de 18-24 ans sont les plus gravement touchés dans les accidents avec alcool. En 2010, dans cette classe d'âge, 331 d'entre d'eux ont perdu la vie dans un accident où l'alcool était présent, soit plus de 6 par semaine. Chaque jour, un jeune est tué dans un accident avec alcool.

Les plus de 65 ans sont les moins touchés dans les accidents graves avec alcool.

### Les catégories d'usagers concernés

---

<sup>1</sup> Avec facteur alcool connu : connu et positif si au moins l'un des conducteurs présentait une alcoolémie supérieure au taux légal

<sup>2</sup> Source : Maycock 1997

Les catégories de conducteurs les plus en cause dans un accident mortel avec alcool sont les cyclomotoristes (33,3% d'entre eux impliqués dans un accident mortel présentent un taux supérieur au taux légal), suivi à égalité par les motocyclistes (20,6%), et les conducteurs de véhicule léger (20,7%). Les chauffeurs de poids lourds sont eux rarement mis en cause (1,2%), tout comme les conducteurs de transports en commun. Aucun d'entre eux n'a été impliqué dans un accident mortel avec alcoolémie positive en 2010.

Dans les accidents d'automobile avec taux d'alcool positif, près de 70% des personnes tuées sont des conducteurs à taux d'alcoolémie positive, et plus de 16% sont leurs passagers.

### **La disparité géographique**

Au niveau départemental, il existe une grande disparité dans la présence d'alcool lors d'accidents mortels : la moyenne des cinq dernières années pour la métropole est de 29,1%, allant de 40,8% en Haute-Garonne à 10,4% pour les Hauts-de-Seine. Les zones où la proportion d'accidents mortels avec alcoolémie positive est la plus élevée sont le Grand Ouest et le Nord-Est. La moins élevée se trouve dans les départements du centre de la France.

### **Les heures**

La nuit, le facteur alcool est présent dans près d'un accident mortel sur deux (47,4%). Les nuits de fin de semaine ou de jours fériés ce taux augmente considérablement, passant à 59,6%.

Le LNE vient en appui du ministère de l'intérieur dans le cadre du développement de la politique de prévention de l'alcool au volant depuis plusieurs années, sur la base de son expertise dans le domaine du dépistage du taux d'alcool.

Le LNE est mandaté par AFNOR Certification depuis 1997 pour délivrer la marque NF sur les éthylotests (chimiques et électroniques), permettant de garantir à l'utilisateur :

- la conformité des produits aux normes de référence,
- la pérennité de la qualité des produits à travers un audit du système qualité, un audit des moyens de contrôle mis en œuvre par le fabricant complété par des contrôles périodiques en laboratoire.

La marque NF couvre aujourd'hui trois types d'éthylotests disponibles sur le marché :

- l'éthylotest chimique à usage unique permettant d'évaluer le taux d'alcoolémie autour de la valeur réglementée (0.25 mg / l d'air expiré),
- l'éthylotest électronique portable donnant une mesure du taux d'alcoolémie jusqu'au seuil réglementé (et pas au delà pour éviter un effet de compétition),
- l'éthylotest électronique fixe (borne de test) à destination des débits de boisson (sur les mêmes principes que le portable).

Le LNE valide leurs performances métrologiques et leurs aptitudes à l'emploi en simulant leurs conditions d'utilisation (températures extrêmes d'utilisation, de stockage, pérennité dans le temps, ...).

Au carrefour de la science et de l'industrie, le LNE offre son expertise à tous les acteurs impliqués dans la qualité et la sécurité des produits, via ses 5 métiers : recherche, étalonnages et conseil en métrologie, essais et analyses, certification et formation.

Le LNE, sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie, réalise 1/3 de ses missions dans le cadre du service public et 2/3 dans le champ concurrentiel.

Créé en 1901, il compte aujourd'hui 750 collaborateurs et est chargé depuis 2005 de coordonner la métrologie française et de la représenter au niveau européen et international.